



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/8
10 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

RAPPORTS DE LA BASE DE DONNÉES DES ACCORDS PLURIANNUELS

1. Ce document informe le Comité exécutif sur l'utilisation de la base de données pour les rapports annuels sur les accords pluriannuels, conformément à la décision 63/61 e)¹.

Travaux récents

2. Les plus récentes modifications techniques apportées à la base de données ont été effectuées en 2013. Elles ont consisté en l'ajout d'un accusé de réception automatique imprimable, la possibilité de télécharger le rapport en format PDF et la possibilité d'ajouter automatiquement les projets approuvés à la liste. Aucune autre modification technique n'a été effectuée par la suite et aucun problème de saisie n'a été signalé.

Saisie des données

3. D'autres informations ont été ajoutées à la base de données depuis le dernier rapport, soumis à la 70^e réunion². Cependant, les données saisies sont souvent incomplètes et non conformes aux critères de la décision 63/61 d)³. Par exemple, le plan annuel de mise en œuvre ainsi que l'information sur les dépenses et les explications sur l'état des activités sont souvent absents. Bien que les données soient partiellement saisies pour la plupart des pays, il demeure nécessaire d'améliorer la qualité des données et d'actualiser régulièrement les tableaux des accords pluriannuels afin que la base de données puisse être utilisée à son plein potentiel comme outil de suivi dans la mise en œuvre des projets.

¹ L'Administrateur principal, Suivi et évaluation a été prié d'informer le Comité exécutif sur l'état de l'actualisation de l'information contenue dans les tableaux de la base de données.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/9.

³ Les agences d'exécution ont été priées « d'actualiser rapidement les entrées dans la base de données des accords pluriannuels après l'approbation d'un PGEH, afin d'intégrer les activités approuvées et planifiées se rapportant à l'ensemble du PGEH et aux plans de mise en œuvre annuels pertinents jusqu'à l'année de la présentation de la prochaine tranche » (décision 63/61 d).

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

RECOMMANDATION

4. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
- a) Prendre note du rapport sur la base de données des rapports pluriannuels présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/8;
 - b) Prier les agences bilatérales et d'exécution de saisir l'information manquante dans la base de données et de l'actualiser huit semaines avant la 73^e réunion du Comité exécutif, au plus tard;
 - c) Prendre note que les agences bilatérales ne participant pas directement à la mise en œuvre du projet pourraient demander aux agences d'exécution de communiquer l'information demandée à l'alinéa b) à leur place.
